

Une autre idée de la coopération : l'exemple des Groupes d'entraide mutuelle

Martine Dutoit*

Les espaces conviviaux citoyens¹, accrédités Groupe d'entraide mutuelle (GEM) par la loi 2005, se sont constitués autour d'une volonté de dépasser la stigmatisation en ouvrant des espaces autogérés d'activités, de projets, entre personnes ayant des difficultés à être pleinement intégrées et citoyennes du fait des discriminations liées aux représentations du trouble psychique. Il s'agissait de renouveler l'idée d'un vivre-ensemble et de faire société portée par des collectifs de personnes concernées s'entraidant, s'auto-aidant en somme, en lieu et place d'une aide institutionnelle bien souvent conçue comme une assistance, avec son corollaire la dépendance de la personne devenue bénéficiaire.

Depuis, consolidés peu à peu sous le vocable juridico-social d'entraide mutuelle, de nombreux GEM sont nés avec l'idée qu'un collectif de personnes devrait permettre un étayage entre pairs. Toutefois, lorsque l'on parle d'entraide mutuelle, de quoi parle-t-on ? N'est-ce pas occulter toute la difficulté du chemin quotidien qu'empruntent ces groupes vers le vivre-ensemble ? Est-ce que la création de cette alchimie solidaire serait plus simple entre pairs discriminés... le fait d'être exclu du champ économique, relégué parfois aux marges de la société condamnerait-il ces personnes à s'unir ou périr ? C'est sans doute, de façon plus ou moins consciente, ce qui a poussé les per-

* Directrice Advocacy (www.advocacy.fr)

1. Créés à partir de 2000 à l'initiative de l'association Advocacy France, avec le soutien de la Fondation de France, dans le champ de la santé mentale. Martine DUTOIT *L'advocacy en France*, Rennes, EHESP, 2008.

sonnes initiatrices des Espaces conviviaux citoyens à chercher à associer convivialité et citoyenneté. *L'union fait la force* dit l'adage, mais limiter cette problématique à un groupe de personnes discriminées, c'est oublier qu'il est question ici d'un besoin fondamental à tout être humain, celui d'être relié à d'autres pour être lui-même dans un processus de reconnaissance mutuelle et d'interdépendance nécessaire. S'interroger sur les conditions d'émergence de la convivialité, d'une entraide mutuelle et du rapport qui les lie à la citoyenneté, c'est s'interroger sur les façons de vivre ensemble et de faire société aujourd'hui.

L'entraide mutuelle, posée d'emblée comme une réalité, par l'agrément administratif et la subvention afférente – de fait beaucoup de collectifs utilisent dans leur dénomination le terme tel quel – c'est oublier qu'elle ne se décrète pas, mais qu'elle se construit et pas dans n'importe quel groupe fut-il celui de pairs. En effet, même si la discrimination est un ciment très puissant entre ces personnes, aucun humain n'échappe aux comptes et mécomptes de la vie d'un collectif² et l'aide, quelle que soit sa forme, est une transaction entre les membres d'un groupe, elle se façonne selon les règles d'échange instituées entre eux. Ces transactions et les règles en usage sont la condition *sine qua none* pour faire société³.

L'entraide mutuelle est donc à déconstruire pour mieux l'appréhender. En effet, tout un chacun sait à peu près ce qu'est l'aide. L'aide est une transaction qui suppose un(e) aidant(e) et un(e) aidé(e). Le lien est *dissymétrique* car il se joue dans une relation pourvoyeur/ dépendant⁴, chacun pouvant trouver une satisfaction dans la relation.

L'entraide établit un équilibre entre le statut de l'aidant et de l'aidé, la relation repose sur une égalité et demande que tour à tour l'aidant et l'aidé puissent changer de place dans la relation d'aide dans une totale *réciprocité*.

L'entraide mutuelle, quant à elle, introduit la *transitivité* puisque le lien d'entraide ne joue plus seulement entre deux personnes, mais concerne le collectif tout entier, ainsi la personne aidée/aidante peut devenir aidante/aidée pour diverses personnes. Ainsi le collectif prend le pas sur la relation interpersonnelle et c'est la qualité d'un projet porté par un collectif qui permettra, ou non, le développement d'une entraide mutuelle. C'est pourquoi, si la question du vivre-ensemble trouve un chemin de possibilité d'exister à travers l'entraide mutuelle, cette dernière ne se réalise que par la coopération entre membres pour

2. Jean-François DORTIER, *Les humains, mode d'emploi*, Paris, Ed. Sciences Humaines, 2009.

3. Marcel MAUSS, *Sociologie et Anthropologie* Paris, PUF, 1950

4. Albert MEMMI, *La dépendance*, Paris, Folio, 1993.

contribuer à la création et à la réalisation d'un projet collectif. La coopération est la cheville ouvrière de tout projet collectif et la manière de passer des valeurs déclaratives sous tendant l'entraide mutuelle, à la mise en acte des valeurs de l'entraide mutuelle pour réaliser une œuvre collective.

L'idée de coopération s'inscrit dans une certaine idée du développement humain où s'établit un rapport d'interdépendance nécessaire entre les sujets ; c'est l'idée que l'on ne peut être soi qu'avec d'autres⁵. À la question « *qu'est-ce que le sujet ?* », on peut répondre « *ce qui, dans l'homme et la femme, reste ouvert à la recherche d'un sens, d'un partage*⁶ », c'est-à-dire ce qui se construit dans l'inter – l'interrelation, l'interaction, l'interpellation du monde et des autres.

La coopération, c'est à la fois une façon de penser le rapport entre les personnes et un projet, avec sa méthode et ses manières de le réaliser. C'est dans l'espace/temps du projet coopératif que se négocient, s'entrecroisent, se conjuguent ou se déchirent parfois l'intérêt individuel et l'intérêt collectif.

Dans les mouvements coopératifs⁷, l'interaction est source de créativité tant l'œuvre est avant tout création collective. La reconnaissance mutuelle ne peut advenir que dans un collectif s'organisant autour d'intérêts particuliers transmuables en finalité⁸. Il s'agit d'un projet où la personne n'est pas qu'un individu mais un sujet impliqué en tant que membre d'une communauté, touché et transformé dans sa rencontre avec l'autre⁹. Se reconnaître, dans cette démarche, même et surtout différent(e)s, nous fait sans doute nous ressembler ou nous rassembler autour d'intérêts partagés ou à partager. « *C'est parce qu'il est différent que l'autre est intéressant. S'il est même, il n'a aucun intérêt. Cela donne la complexité : on n'est pas moins unis d'être divers et pas moins divers d'être unis. Ainsi chaque être singulier est responsable de proposer aux autres une vraie singularité, pour être intéressant et pour que l'ensemble produise de l'intelligence*¹⁰. »

Les pratiques coopératives permettent de construire un cadre susceptible de rendre possible une participation effective de tous à une

5. François FLAHAULT, *Be yourself*, Paris, Mille et Une Nuits, 2006.

6. Julia KRISTEVA, *Handicap, différence et société* Cycle des Grande Conférence de Lyon organisé par le Pôle Universitaire de Lyon et la Ville de Lyon, 2006.

7. Cf. Henri DESROCHES, *Entreprendre d'apprendre*, Paris, Ed. de l'Atelier, 1991 ; Paolo FREIRE, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspéro, 1977.

8. Martine DUTOIT. « L'œuvrant, l'œuvré », in LARC'HANTEC, M. ; TAYLOR P. *la Poétique et la Musique en éducation*, Paris : l'Harmattan, 2009.

9. Françoise GARIBAY, Michel SEGUIER, *Pratiques émancipatrices. Actualités de Paulo Freire*, Paris, Ed. Syllepse, 2009.

10. Paul BLANQUART, *Une histoire de la ville*, Paris, La Découverte, 1998.

œuvre commune, mais à l'épreuve de la réalité quelques réflexions s'imposent sur les conditions concrètes de leurs réalisations.

En effet, l'expérience des Espaces conviviaux citoyens est éclairante de ce point de vue. Le projet de l'autogestion par les personnes discriminées d'un lieu ouvert sur la cité, s'est peu à peu confronté à la question de la transmission du projet initial. En effet, les nouveaux arrivés ont eu tendance à entrer dans le lieu pour consommer des activités, s'installer dans les pas des personnes initiatrices, dont la plupart avaient poursuivi leur route vers l'autonomie, sans s'interroger sur les finalités sous-tendant les façons qu'elles avaient elles d'organiser l'espace et ses activités. Ainsi lors des conflits, apparaissant presque inévitablement dans le quotidien d'un collectif, il ne semblait plus être possible que leur résolution soit prise en charge et gérée par le groupe lui-même. L'exclusion se voyait à nouveau comme le seul mode de réponse et si possible assumé par d'hypothétiques « autres », sachant faire, eux ! Le primat de l'activité se faisait peu à peu au détriment du projet de créer un collectif, une sorte de micro-société, où les membres participent à une œuvre commune en expérimentant des façons inclusives d'être et de vivre ensemble. C'est donc peu à peu, notamment lors des réunions hebdomadaires d'autogestion, que s'est remis en réflexion le projet, comme un impératif. Que ce soit sous une forme ou une autre, à Caen et à Paris, l'engagement des personnes a été sollicité et des principes se sont ainsi peu à peu affirmés comme essentiels à tous projets coopératifs :

- le principe maïeutique favorisant l'auto-production des savoirs de l'expérience, la valorisation des stratégies gagnantes pour lutter contre la discrimination, l'exclusion¹¹ ;
- le principe de coopération produisant une intelligence collective de transformation sociale.

Les pratiques inspirées par ces principes sont ainsi :

- des pratiques de démocratie participative vivantes à travers une réunion hebdomadaire où se prennent toutes les décisions concernant le collectif, allant du vivre-ensemble aux activités les plus quotidiennes ;
- des pratiques d'ouverture aux événements pouvant donner un contenu concret à une mobilisation coopérative : semaine de l'égalité, de la solidarité, manifestations inter-associatives, etc.

¹¹ Martine DUTOIT, Marie Claude SAINT PE, « La pairaidance en santé mentale » *Rhizome*, n°36, *Le nouveau Management Public est-il néfaste à la santé mentale ?*, p.12

Ainsi, à Paris, pour répondre à cet impératif d'engagement dans le projet, est né le RISC, lieu de Ressources en inventions sociales et citoyennes.

■ ■ L'ESPACE CONVIVAL CITOYEN ADVOCACY

L'Espace convivial citoyen Advocacy est un lieu de Ressources en inventions sociales et citoyennes (RISC). Les personnes sont invitées à rejoindre le ou les groupes pour lesquels elles se sentent en capacité d'offrir un savoir-être ou un savoir-faire ou tout simplement un désir de participer à la réflexion et aux activités du groupe. Se sont constitués quatre groupes projets :

- la *banque du RISC* qui gère le bar associatif et la vie du lieu ;
- le groupe *culture et loisirs* qui recherche les loisirs et manifestations culturelles gratuites dans la ville et/ou propose des sorties, un ciné club, des animations dans le lieu (jeux ...) ;
- le groupe *expressions créatives et citoyennes* qui recherche et expérimente des méthodes d'animation favorisant l'expression libre et démocratique (discussion philosophique, théâtre-forum, happening, théâtre de rue...)
- le groupe *bien-être* propose des moments de relaxation, d'anti-gymnastique, d'expression corporelle (Initiation au Yoga, massage...)

La semaine s'organise tous les lundis soir à 17 heures.

Chacun s'engage à participer en respectant les règles de la convivialité et de la participation citoyenne. L'adhésion se réalise par un engagement écrit.

■ ■ POUR CONCLURE

Ainsi dans et par le collectif se dépassent les limites des caractéristiques individuelles.

Il s'agit de déjouer les stigmates et les discrédits cristallisés dans l'étiquetage et le stéréotype propre à la pensée par dispositif toujours plus enclin à définir, à classer, à réduire la complexité, pour agir de manière de plus en plus technique, comme si la rationalisation de l'agir humain pouvait dissoudre la question éthique fondamentale du vivre-ensemble. La « protocolisation » de la rencontre institutionnelle, assimilable à une démarche phobique, consiste à juguler peur et an-

goisse en préférant substituer à l'aléa du réel (« *ce sur quoi on se cogne* », selon Lacan) de rassurantes certitudes.

La société capitaliste contemporaine occulte les lieux où se produisent quantités de nouvelles richesses à travers des collectifs solidaires et ignore ces nouvelles exigences de faire société. Pourtant « *Ce qu'il s'agit de distribuer de façon équitable ce ne sont pas seulement des libertés formelles, des revenus, des ressources mais des « capacités » de développer des modes de fonctionnements humains fondamentaux permettant de vivre une vie digne et sensée plutôt que seulement accumuler des biens. Le revenu est un indicateur important mais relatif du véritable bien-être, lequel suppose une infrastructure de biens publics beaucoup plus complexe qu'un simple mécanisme redistributif – vision de l'épanouissement de la plénitude des potentialités humaines – évaluation conséquentialiste faisant référence aux fins humaines concrètes – modes de vie réels des personnes et valeur de la capacité de choix des individus*¹². »

Ainsi, ce que pourrait-nous apprendre l'expérience des groupes d'entraide mutuelle qui portent un réel projet coopératif, c'est à la fois la fécondité et la difficulté d'un tel projet, tout autant que les façons de faire qui s'y inventent. Ces savoirs coopératifs développés par des personnes stigmatisées et discriminées pourraient être mis au service d'une société confrontée au défi du vivre-ensemble.

12 Amartya SEN, *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2003.